

BULLETIN
INTERNATIONAL
DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (C. I. C.-R.) fondé à Genève, en 1863, et consacré par des décisions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et possède, en conformité, la personnalité civile.

ART. 2. — Le C. I. C.-R. est une institution indépendante ayant son statut propre dans le cadre des statuts de la Croix-Rouge internationale.

ART. 3. — Le C. I. C.-R. a son siège à Genève.

ART. 4. — Le C. I. C.-R. a notamment pour but :

a) de travailler au maintien et au développement des rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre elles ;

b) de maintenir les principes fondamentaux et uniformes de l'institution de la Croix-Rouge, savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales ;

c) de reconnaître toute Société nationale nouvellement créée ou reconstituée en conformité des principes de la Convention de Genève, et de porter cette constitution régulière à la connaissance de toutes les Sociétés nationales existantes ;

d) d'être un intermédiaire neutre, dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ;

e) de recevoir toute plainte au sujet de prétendues infractions aux Conventions internationales, et, en général, d'étudier toutes questions dont l'examen par un organe spécifiquement neutre s'impose ;

f) de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre des maux qui sont la conséquence de la guerre, des calamités civiles ;

g) de travailler au développement et à la préparation du personnel et du matériel sanitaire nécessaire pour assurer l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires de l'Etat ;

h) d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par les conventions internationales ;

i) de s'occuper en général de tout ce qui concerne les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine des secours aux blessés et aux malades de la guerre, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile qui lui permet de recevoir légalement, des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de.

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature)

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Comité international

Rapport relatif aux localités et zones sanitaires et de sécurité

Voir ci-dessus, p. 391.

Membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge

Le Comité international, réuni le 26 mars en séance plénière, a pris acte, avec infiniment de regrets, de la démission de Monsieur Rodolphe de Haller, comme membre du Comité, et lui a adressé un message de très vive gratitude pour le concours qu'il n'a cessé de lui apporter pendant plus de vingt ans, avec une remarquable compétence.

Appelé, en 1924, à faire partie du Comité international, afin de seconder M. Ad. Moynier dans la direction de la trésorerie et la gestion des finances¹, M. de Haller entreprit, dès 1925, avec le plus entier dévouement, les démarches nécessaires à la création d'un « Fonds inaliénable », qui devait constituer, en mai 1931, le capital de la Fondation créée en faveur du Comité international de la Croix-Rouge. M. de Haller se consacra pendant de longues années à cette institution et voua, d'autre part, d'une manière constante, le plus vif intérêt à l'œuvre générale de la Croix-Rouge, en participant notamment comme représentant du Comité aux Conférences internationales de la Croix-Rouge à Genève (1925), à Bruxelles (1930), etc., et aux diverses commissions des finances de la Croix-Rouge.

Dans sa séance plénière du 25 avril, le Comité international a tenu à nommer M. Rodolphe de Haller membre honoraire, en témoignage de sa profonde reconnaissance.

¹ *Revue internationale*, août 1925, p. 642.

Comité international

Communiqués du Comité international de la Croix-Rouge

Demandes de recherches concernant des civils allemands

Genève, le 29 avril 1946.

En raison de la reprise du trafic postal avec l'Allemagne, le Comité international recommande instamment au public de ne plus lui adresser de demandes de recherches concernant des civils allemands dans les quatre zones d'occupation et dans les territoires sous administration polonaise. Le Comité international n'est, en effet, plus en mesure de faire des recherches en Allemagne. Il ne possède pas d'informations sur le domicile actuel des civils dans ce pays car la population a été soumise, par les effets de la guerre, à des déplacements continuels qui, même à l'heure présente, sont loin d'avoir pris fin.

Deux organisations allemandes ont entrepris conjointement de centraliser les demandes et les informations sur la population civile allemande. Il s'agit, d'une part, de la « Zentralsuchkartei » (fichier de recherches) à Hambourg, pour les arrondissements postaux 1 à 6 et 19 à 24, et, d'autre part, de la Croix-Rouge bavaroise, à Munich, pour les arrondissements postaux 8 à 18. Pour l'attribution aux différents arrondissements postaux, on se base sur les adresses connues le 1^{er} septembre 1939 et non pas sur les dernières indications recueillies. Le public est donc prié de s'adresser directement à l'un ou à l'autre de ces deux organismes.

Les civils allemands en Tchécoslovaquie étant actuellement l'objet de transferts, le Comité international de la Croix-Rouge recommande au public de présenter ses demandes à la « Bayerisches Rotes Kreuz » (Croix-Rouge bavaroise), à Munich. En effet, à leur entrée sur territoire allemand, ces réfugiés signaleront leur présence vraisemblablement à cette institution.

Ouverture des zones américaine et russe d'Allemagne aux actions de secours

Genève, le 8 mai 1946.

A la suite des négociations entreprises à Berlin par M. Lindt, délégué spécial du Comité international de la Croix-Rouge en Allemagne, les Autorités militaires compétentes ont autorisé la Croix-Rouge internationale à transmettre des secours collectifs aux enfants, malades et réfugiés allemands dans la zone américaine et dans la zone russe.

L'accord conclu avec les Autorités soviétiques prévoit que les secours seront confiés à une commission spéciale constituée auprès de l'Administration centrale allemande des réfugiés et qui comprend des représentants des quatre partis politiques, de l'Organisation centrale féminine et de l'Union syndicale allemande, auxquels des mandataires de diverses organisations charitables allemandes pourront être associés.

Comité international

Toutes garanties seront données que les envois seront répartis entre les enfants et malades les plus nécessiteux.

L'accord conclu avec les Autorités américaines stipule que les envois doivent être adressés à un Comité central allemand dont le siège est à Stuttgart et qui, sur la base des besoins, détermine les endroits et les groupements de la population qui devraient bénéficier des secours.

Plusieurs centaines de tonnes de marchandises variées envoyées par la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale et provenant principalement de l'Irlande ont pu être acheminées immédiatement vers ces deux zones.

La Croix-Rouge internationale travaille déjà dans les zones britannique et française, où plusieurs envois de secours ont pu être effectués.

Publication

Comité international de la Croix-Rouge. Genève. *Rapports sur la revision des comptes annuels au 31 décembre 1945*. Société fiduciaire romande OFOR S. A. — Genève, 25 février 1946.

Rapport résumé sur l'exercice financier du Comité international de la Croix-Rouge pour l'exercice 1945 ¹

Les comptes du Comité international de la Croix-Rouge et de ses diverses divisions ont fait l'objet d'un rapport très complet de la Société Fiduciaire Romande OFOR S.A. ².

Ce rapport est adressé, dans son texte intégral aux diverses Autorités, Sociétés nationales de la Croix-Rouge, etc., ainsi qu'aux Gouvernements.

La société fiduciaire ci-dessus mentionnée a procédé, au cours de l'exercice, à de nombreux sondages et vérifications qui se sont échelonnés sur toute l'année 1945 ; elle a constaté la parfaite concordance entre les écritures passées et les pièces justificatives y relatives.

Nous publions, ci-après, un résumé en quatre tableaux du rapport auquel a donné lieu cette revision.

¹ Le présent texte contient les abréviations que voici : C.I.C.R. pour Comité international de la Croix-Rouge ; P.G. pour prisonniers de guerre ; B.N.S. pour Banque nationale suisse ; S.T.C. pour Service des transports, camions.

² Voir ci-dessus.

Comité international

Bilan synthétique du Comité international

ACTIF

(GROUPEMENT DES BILANS PARTIELS : COMPTE ORDINAIRE,

I. DISPONIBILITÉS IMMÉDIATES :			
a) <i>Compte ordinaire C.I.C.R.</i> :			
Espèces en caisse.	fr.	2.998,74	
Avoirs en monnaie suisse	»	2.562.860,53	
b) <i>Compte Œuvres de guerre</i> :			
Espèces en caisse.	»	37.002,99	
Avoirs en monnaie suisse	»	12.357.154,38	fr. 14.960.016,
<hr/>			
II. RÉALISABLE A COURT TERME :			
a) <i>Compte ordinaire du C.I.C.R.</i>			
Avoirs en monnaies étrangères.	fr.	56.316,20	
Titres en dépôt à la B.N.S.	»	465.098,—	
Débiteurs divers	»	16.186,36	
b) <i>Compte Œuvres de guerre</i> :			
Rescription de la Confédération	»	1.000.000,—	
Avoirs en banques à l'étranger.	»	269.756,15	» 1.807.356,
<hr/>			
III. RÉALISABLE A LONG TERME :			
b) <i>Compte Œuvres de guerre</i> :			
Créances diverses	fr.	2.746.532,94	» 2.746.532,
<hr/>			
IV. FONDS ENGAGÉS POUR DES BUTS DÉTERMINÉS :			
a) <i>Compte ordinaire du C.I.C.R.</i>			
Réserve médicaments	fr.	398.236,42	
b) <i>Compte Œuvres de guerre</i> :			
Avance fonds pour secours déterminés	»	8.682.181,93	
Avance fonds aux délégations	»	3.751.389,36	» 12.831.807,
<hr/>			
V. AUTRES POSTES DE L'ACTIF :			
a) <i>Compte ordinaire du C.I.C.R.</i> :			
Divers.	fr.	37,—	
b) <i>Compte Œuvres de guerre</i> :			
Divers.	»	1,—	» 38,—
<hr/>			
VI. AVOIRS AUPRÈS D'AUTRES ORGANES DU C.I.C.R.			» 441.878,9
			<hr/>
			fr. 32.787.630,9

Comité international

de la Croix-Rouge au 31 décembre 1945

DU C.I.C.R. ET COMPTE ŒUVRES DE GUERRE)

PASSIF

I. ENGAGEMENTS :			
a) <i>Compte ordinaire du C.I.C.R. :</i>			
Compte créanciers divers	fr.	193.475,25	
Fonds confiés avec affectation déterminée.	»	637.139,80	
b) <i>Compte Œuvres de guerre :</i>			
Comptes créanciers divers	»	938.825,90	
Fonds reçus avec affectation déterminée	»	1.216.328,78	
Fonds attribués à des secours aux P.G..	»	7.722.023,47	
Engagements de délégations	»	8.282.289,56	fr. 18.990.082,76
<hr/>			
II. COMPTES D'ATTENTE :			
b) <i>Compte Œuvres de guerre :</i>			
Comptes transitoires.	fr.	868.918,07	» 868.918,07
<hr/>			
III. FONDS DIVERS :			
a) <i>Compte ordinaire C.I.C.R. :</i>			
Fonds Lutte contre les épidémies	fr.	500.003,51	
Réserve pour la XVII ^e Conférence internationale	»	35.000,—	» 535.003,51
<hr/>			
IV. PROVISIONS DIVERSES :			
a) <i>Compte ordinaire C.I.C.R. :</i>			
Provision pour risques de changes	fr.	83.822,06	
Réserve pour fluctuation de titres	»	8.424,45	
b) <i>Compte Œuvres de guerre :</i>			
Provision pour frais délégations	»	3.201.821,—	
Provision pour risques en cours	»	2.392.373,06	
Provision pour risques de changes	»	179.380,16	» 5.865.820,73
<hr/>			
V. FONDS PROPRES :			
a) <i>Compte ordinaire du C.I.C.R. :</i>			
Fonds capital.			» 722.046,54
<hr/>			
VI. SOLDE ACTIF DISPONIBLE AU 31.12.45 :			
Solde non encore distribué de sommes parvenues			
au C.I.C.R. avec affectation déterminée.	fr.	5.598.641,18	
Fonds à libre disposition du C.I.C.R..	»	207.118,20	» 5.805.759,38
<hr/>			
fr. 32.787.630,99			
<hr/>			

Compte synthétique des recettes et dépenses du Comité

DOIT

(GROUPEMENT DES COMPTES)

I. DÉPENSES EFFECTUÉES au moyen des fonds reçus
avec affectation déterminée à des secours divers :
Montant global payé ou engagé en 1945. fr. 22.246.465,75

II. DÉPENSES D'ADMINISTRATION :

1. *Frais généraux :*

a) Collaborateurs rétribués.	fr.	7.343.230,10	
b) Affranchissements postaux, messages, télé- graphe, téléphone	»	705.671,07	
c) Mobilier, matériel et installations	»	272.302,39	
d) Photocopie, microfilms	»	297.541,78	
e) Frais divers (fournitures de bureau, propa- gande, expositions, films, assurances, loyers, éclairage, chauffage, voyages, équipes exté- rieures, etc.)	»	<u>1.346.813,41</u>	
	fr.	9.965.558,75	

2. *Missions et délégations :*

Rétribution, assurances, voyages et frais divers des délégués et délégations du C.I.C.R.	»	7.057.765,99	
	fr.	<u>17.023.324,74</u>	
quote-part de ces frais mise à charge des Divisions du C.I.C.R. s'occupant des inter- ventions pour compte de tiers	»	<u>2.461.081,91</u>	
	fr.	14.562.242,83	» 14.562.242,83

III. SUBVENTIONS ACCORDÉES ET ATTRIBUTIONS DIVERSES :

Compte ordinaire du C.I.C.R. :

Subvention au Centre de documentation pour la guerre chimique.	fr.	1.800,—	
Versement au fonds de prévoyance	»	11.581,40	
Attribution à la réserve pour la XVII ^e Con- férence internationale.	»	5.000,—	
Divers	»	350,—	
Attribution au fonds de capital.	»	<u>173.366,20</u>	

Compte Œuvres de guerre :

Attribution à la réserve pour loyers et risques en cours	»	<u>550.000,—</u>	» 742.097,60
			fr. 37.550.806,18

Solde actif disponible au 31.12.45 Œuvres de guerre :

Solde non encore distribué des fonds parvenus au C.I.C.R. avec affectation déterminée à des secours divers	»	<u>5.598.641,18</u>	
Fonds à libre disposition du Comité interna- tional de la Croix-Rouge pour ses interventions	»	<u>207.118,20</u>	» 5.805.759,38
			<u>fr. 43.356.565,56</u>

international de la Croix-Rouge au 31 décembre 1945

ORDINAIRE » ET « ŒUVRES DE GUERRE »)

AVOIR

<i>Solde actif disponible au 31.12.1944</i>			fr. 5.959.075,34
I. SOMMES PARVENUES AU C.I.C.R. AVEC AFFECTATION DÉTERMINÉE A DES SECOURS DIVERS			
1. Solde actif disponible au 31.12.44	fr.	2.527.725,36	
2. Montant global reçu en 1945.	»	<u>25.317.381,57</u>	» 27.845.106,93
II. RECETTES ORDINAIRES :			
a) Contributions statutaires perçues en 1945	fr.	70.770,29	
b) Dons et legs	»	60.213,55	
RECETTES EXTRAORDINAIRES :			
a) Contributions			
des Gouvernements	»	2.062.590,99	
des Sociétés nationales de Croix-Rouge	»	2.014.945,01	
b) Dons de corporations, entreprises et particuliers	»	797.188,07	
c) Produit de l'appel au peuple suisse et vente d'insignes	»	2.078.602,50	
d) Recettes diverses (expositions, films, publications)	»	<u>580.474,06</u>	» 5.664.784,47
III. RÉCUPÉRATIONS DIVERSES :			
a) Produit de la réalisation de timbres neufs et coupons-réponse internationaux	»	113.436,37	
b) Récupération de frais de messages et télégrammes assumés par le C.I.C.R. pour le compte de tiers	»	1.697.567,45	
c) Autres ressources	»	<u>76.595,—</u>	» 1.887.598,82
			<u>fr. 43.356.565,56</u>

Comité international

Bilan synthétique du Comité international

ACTIF

(GROUPEMENT DES BILANS PARTIELS : DIVISION DES SECOURS)

Fonds engagés	fr.	8.884.912,66
Stock de marchandises	»	3.572.184,08
Autres postes de l'actif	»	51.690,85
Disponibilités	»	122.996,16
	fr.	<u>12.631.783,75</u>

Compte synthétique des recettes et dépenses du Comité

DOIT

(GROUPEMENT DES COMPTES DES : DIVISION DES SECOURS)

Frais généraux

Collaborateurs rétribués	fr.	1.860.573,05
Affranchissements postaux, télégrammes, téléphones	»	71.766,65
Loyers, éclairage, chauffage, entretien	»	74.834,88
Fournitures, imprimés, photocopies	»	153.482,96
Mobilier, Matériel, Installations	»	106.360,48
Frais autos	»	28.680,78
Dépenses diverses	»	159.352,86
Délégations	»	954.005,95
Frais exploitation	»	5.876.403,35
Attributions à des Fonds de Réserve	»	150.673,36
	fr.	<u>9.436.134,32</u>

Comité international

de la Croix-Rouge au 31 décembre 1945

DIVISION PHARMACEUTIQUE, DIVISION D'ASSISTANCE SPÉCIALE, S.T.C.)

PASSIF

Engagements.	fr. 11.467.853,30
Autres postes du passif.	» 722.051,46
Trésorerie générale	» 441.878,99
	<hr/>
	fr. 12.631.783,75

international de la Croix-Rouge au 31 décembre 1945

DIVISION PHARMACEUTIQUE, DIVISION D'ASSISTANCE SPÉCIALE, S.T.C.)

AVOIR

Différence de change et intérêts	fr. 156.236,50
Produit vente installations et divers	» 60.941,65
Recettes diverses	» 10.213,72
Contributions.	» 150.000,—
Marge d'exploitation	» 543.194,24
Excédent taxe perçu en 1944	» 2.977.582,95
	<hr/>
Taxe à percevoir	» 5.537.965,26
	fr. 9.436.134,32

Comité international

Liste des principaux articles consacrés au Comité international et à l'Agence centrale des prisonniers de guerre ¹

Septembre-octobre 1945

J. DE CHAMBRIER. — El Comité Internacional de la Cruz Roja y sus Delegaciones (*Revista de la Cruz Roja Argentina*, Buenos Aires, septembre-octobre).

Mars 1946

*** — Debt owed to Swiss (*Red Cross News*, Sydney, mars).

F. — La Suisse et le Monde. — L'activité du Comité international de la Croix-Rouge depuis la fin des hostilités (*Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient*, Alexandrie, 13 mars).

Margaret MURPHY. — The Red Cross International Committee (*Canadian Geographical Journal*, Montréal, 15 mars).

*** — O serviço Central dos prisioneiros... (*Jornal do Commercio*, Lisbonne, 15 mars).

*** — Et j'ai assisté à un miracle... (*Le XX^e Siècle*, Paris, 21 mars).

Avril 1946

*** — Internationales Rotes Kreuz (*Liechtensteiner Vaterland*, Vaduz, 10 avril).

L.R.K. — Im Zeichen des Roten Kreuzes (*Liechtensteiner Volksblatt*, Vaduz, 11 avril).

*** — Das Internationale Rote Kreuz (*Salzburger Tagblatt*, Salzburg, 16 avril).

Ligue

Bulletin de la Ligue

Sommaire du numéro de janvier-mars 1946

La Croix-Rouge dans le monde: La Croix-Rouge de la Jeunesse à l'aide des écoles sinistrées. — Missions.

L'action nationale: Nouvelles des Sociétés nationales des pays suivants : Australie, Canada, Chine, République domini-

¹ Cette liste [contient l'indication des principaux articles que le Comité a reçus au cours des quatre dernières semaines. Voir les listes publiées dans les livraisons antérieures.